

MODALITÉS D'ACCUEIL DES ENFANTS INTELECTUELLEMENTS PRÉCOCES (E.I.P.) AUX COLLÈGES ET LYCÉE MONCADE – JEANNE D'ARC

Objectifs de l'accueil des E.I.P :

- L'accueil des E.I.P au sein de nos établissements répond aux préconisations de l'Education Nationale (1), **mais il s'inscrit surtout dans notre projet d'Etablissement, car il participe à « l'accueil de tous »**. Cet accueil suppose de notre part :
- Une adaptation aux besoins de chaque enfant (EIP ou non)
- Une attention particulière portée à l'intégration sociale de tous, qui elle-même sous entend :
 - o Une socialisation « horizontale » : apprendre à vivre, à travailler, avec ses pairs...
 - o Une socialisation « verticale » : intégration des règles du groupe et de l'autorité...
 - o Un accès à la maturité et au développement de l'autonomie
 - o Le développement **d'un état de confiance des enfants vis à vis des adultes, condition incontournable de tout apprentissage.**

Pour ce qui est de l'intégration particulière des E.I.P, notre Etablissement propose :

- De scolariser les enfants en groupes adaptés à un traitement individuel avec d'autres enfants de même niveau scolaire. En fonction de leurs possibilités et de leur maturité, des sauts de classes peuvent être envisagés, après avis favorable de l'équipe pédagogique et de la psychologue. Une éventuelle mise à niveau pendant les vacances pourra être demandée. Elle sera vérifiée et évaluée, car il ne peut s'agir en aucun cas de faire l'économie des apprentissages et des connaissances du programme scolaire de la classe. L'intégration sociale reste cependant le critère privilégié par l'Etablissement.
- D'amener ces enfants à **intégrer les mêmes règles de vie**.
- De les encadrer avec des enseignants sensibilisés aux modes d'apprentissages spécifiques des E.I.P : l'établissement mène, à cet effet, une politique d'information et de formation permanente de son équipe pédagogique, visant le renforcement et l'acquisition de ses savoirs et savoir-faire.
- En fonction des moyens disponibles (qui dépendra du nombre de familles adhérentes au projet) des ateliers spécifiques tels que : « jeux mathématiques et de stratégie » « Astronomie » « expression artistique ou corporelle » etc. Ces ateliers seront aussi accessibles aux autres enfants (non-E.I.P) moyennant une participation financière raisonnable.
- En fin de journée, une heure d'étude accompagnée pour explorer d'autres façons d'étudier : participation à des concours, exposés, méthodologie, etc.
- D'instaurer, sur la base du volontariat, le tutorat à deux niveaux :
 - o Chaque nouvel E.I.P sera « pris en charge » par **un élève volontaire** plus âgé (lycéen de préférence) pour l'aider sur le plan scolaire ou extrascolaire.
 - o Un adulte référent, volontaire également, sera désigné pour suivre la scolarité de chaque nouvel EIP.
- Un accompagnement du corps professoral et des responsables de l'établissement par une équipe de soutien externe (psychologues, médiateur pédagogique, formateur...) susceptible d'intervenir aux différentes étapes de l'intégration et de l'accompagnement pédagogique des EIP.

Tournez la page S.V.P...

- De tenir informé les parents :
 - o Deux rencontres en début et en fin d'année seront organisées pour faire la présentation et le bilan des actions entreprises pour mieux accueillir les E.I.P.
 - o A l'occasion de la rencontre de début d'année, une information sur le thème de la précocité sera proposée par la psychologue de l'Etablissement. Cette information aura pour objet d'aider les parents à mieux comprendre et se situer vis à vis de leurs enfants.

(1) notre Etablissement s'inscrit dans le cadre **de la Circulaire de rentrée : C. n° 2003-050 du 28-3-2003** (NOR : MENE0300748C) demandant aux établissements scolaires de « prendre mieux en compte les élèves "intellectuellement précoces" » et de la **Recommandation 1248 du Conseil de l'Europe** votée à l'unanimité le 7 octobre 1994 qui demande aux États membre de conduire des actions éducatives pour les jeunes à hautes aptitudes (décembre 1988).

Demande d'inscription d'un enfant dans le cadre de l'accueil «E.I.P » :

Les familles qui souhaitent demander une inscription pour un E.I.P afin de bénéficier des propositions spécifiques mises en place par l'Etablissement s'engagent à :

- Fournir, en plus des documents habituels de scolarisation (dossier scolaire), le test de Q.I (résultats et commentaires du W.I.S.C IV ou III).
- Rencontrer la ou le psychologue référent de l'Etablissement (1) pour un entretien (à la charge des familles). Cet entretien a pour objectif de donner à l'équipe pédagogique les grandes lignes d'un accompagnement personnalisé.
- Accepter une contribution mensuelle supplémentaire de 10 € par mois pour financer certaines des actions décrites ci-dessus.
- Accepter les règles de vie de l'Etablissement.
- L'inscription définitive ne pourra se faire qu'après avis favorable d'une commission composée du Chef d'Etablissement, de la Conseillère Principale d'Education, et d'un professeur principal du niveau de classe concerné.

Le Chef d'Etablissement
Marc VINCENT

(1) Psychologue agréé (e) par l'Association Française des Enfants Précoces (A.F.E.P) :
Marie-Noelle VERON : 10, rue de Béziat 64680. HERRERE ; tel : 05.59 39 04 75 ;
e.mail : veron.marie-noelle@laposte.net

Si vous acceptez les conditions et modalités énoncées, merci de retourner le coupon ci-dessous :

✂-----

Madame, Monsieur :

Demande l'inscription de leur enfant :

Pour qu'il bénéficie de l'accueil spécifique mis en place pour les E.I.P,

reconnaissent en connaître les conditions et modalités et s'engagent à les respecter.

Signature de l'enfant

Signature des parents ou responsables légaux